

---

## **RÈGLEMENTS POUR LES PARTIES EXTÉRIEURES**

### **1. GÉNÉRALITÉS**

- 1.1. Pour pouvoir s'inscrire à la saison extérieure, les joueuses doivent être âgées d'au moins 19 ans au 1<sup>er</sup> juin.
- 1.2. Une équipe sera composée de 11 joueuses, dont une gardienne de but.
- 1.3. Si une gardienne de but n'est pas désignée, l'équipe décidera entre elle qui sera la gardienne de but pour chaque match.
- 1.4. Les matchs seront composés de deux mi-temps de 40 minutes et d'une pause de 5 minutes.
- 1.5. Les matchs commenceront à l'heure. Un match ne peut pas commencer sans un minimum de neuf joueuses par équipe.
- 1.6. L'arbitre donnera 15 minutes aux équipes pour réunir les neuf joueuses. Après 15 minutes, l'équipe qui n'a pas les neuf joueuses requises perdra 3 à 0 par défaut.
- 1.7. Si un match est retardé, le match se terminera quand même à l'heure prévue.
- 1.8. Une joueuse doit informer la capitaine ou la capitaine adjointe si elle ne peut pas jouer ou si elle sera en retard. Si une joueuse est en retard, elle pourra jouer à condition d'arriver avant le début de la deuxième mi-temps.
- 1.9. Les capitaines sont responsables de trouver des remplaçantes. Une remplaçante peut être contactée peu importe le nombre de joueuses sur la liste de joueuses. Une remplaçante doit avoir le même classement ou un classement inférieur à celui de la joueuse qu'elle remplace. Les capitaines doivent informer la capitaine de l'équipe adverse des remplacements effectués avant le début du match. Les capitaines ne peuvent pas demander à une remplaçante de jouer plus de 2 matchs à la fois.
- 1.10. Si une joueuse manque plus de 3 matchs sans appeler sa capitaine, elle sera remplacée.
- 1.11. Aucun remboursement ne sera effectué 10 jours après le début de la saison extérieure. Les frais de Lac St-Louis ne sont jamais remboursables et des frais d'administration de \$10 seront facturés.

- 1.12. Si une joueuse décide de se retirer officiellement de la saison extérieure pour quelque raison que ce soit (blessure, santé, grossesse, conflit d'horaire, etc.), elle doit le faire par écrit.
- 1.13. Si une joueuse se retire plus d'une semaine (2 matchs réguliers à l'horaire) avant le début de la ronde éliminatoire, le comité d'évaluation essaiera de trouver une remplaçante convenable pour l'équipe pour le reste de la saison. Si la joueuse se retire moins d'une semaine (2 matchs réguliers à l'horaire) avant le début de la ronde éliminatoire ou pendant la ronde éliminatoire, une remplaçante ne sera pas assignée à l'équipe de cette joueuse.
- 1.14. Si une équipe souhaite avoir un entraîneur et désigner une personne spécifique pour assumer ces responsabilités, ces deux décisions sont soumises à un vote d'équipe (à bulletin secret) avec toutes les joueuses de ladite équipe. Une majorité de 80 % est requise pour l'approbation des joueuses.
- 1.15. Un membre exécutif de PWSL qui est également capitaine doit s'abstenir de voter sur les questions relatives à l'équipe lorsqu'elle agit en tant que membre exécutif.
- 1.16. Le comité disciplinaire se réserve le droit d'examiner les comportements antisportifs au cas par cas. La joueuse visée devra se conformer à la décision du comité.

## **2. RÈGLES DE JEU**

- 2.1. Sauf en cas d'indication contraire, les règles de la FIFA ([www.fifa.com](http://www.fifa.com)) s'appliquent. De plus, les décisions de l'arbitre sont sans appel.

## **3. CHANGEMENTS**

- 3.1. Une équipe désirant faire un changement sur le terrain doit d'abord en aviser l'arbitre.
- 3.2. Les gardiennes peuvent remplacer n'importe quelle joueuse sur le terrain, pourvu que l'arbitre soit d'abord avisé du changement. Les changements doivent se faire pendant que le jeu est arrêté.

## **4. DANS ET AUTOUR DES BUTS**

- 4.1. Un coup de pied franc indirect sera octroyé si une gardienne :
  - 4.1.1. Touche au ballon avec les mains après que l'une de ses coéquipières lui ait remis le ballon délibérément

4.1.2. Touche le ballon avec ses mains après l'avoir reçu directement d'une touche de l'une de ses coéquipières

4.1.3. Prend plus de six secondes pour remettre le ballon en jeu et

4.1.4. Perd du temps.

4.2. Une joueuse commet une infraction si :

4.2.1. Elle sautille devant une gardienne, lui empêchant de remettre le ballon en jeu et

4.2.2. Elle tente de kicker un ballon qu'une gardienne essaye de remettre en jeu.

## 5. TOUCHES

5.1. Une joueuse doit effectuer une touche lorsque le ballon en entier traverse la ligne de côté, qu'il soit dans les airs ou sur le sol.

5.2. La touche doit être effectuée là où le ballon a traversé la ligne de touche, par une joueuse de l'équipe adverse de la joueuse qui a touché le ballon en dernier.

5.3. La touche peut se faire dans n'importe quelle direction, pourvu que la joueuse qui fait la touche :

5.3.1. fasse face au terrain de jeu

5.3.2. ait une partie de chaque pied sur la ligne de touche ou au sol derrière cette ligne

5.3.3. utilise ses deux mains et

5.3.4. lance le ballon à partir de l'arrière de la tête.

5.4. Si la touche n'est pas bien effectuée, l'arbitre accordera la touche à l'équipe adverse.

5.4.1. Un but ne peut être compté directement à partir d'une touche.

## 6. COUP DE PIED DE BUT

6.1. Un coup de pied de but est effectué lorsque le ballon en entier traverse la ligne de but (excluant les parties entre les deux poteaux du but) au sol ou dans les airs et qu'il a été tiré par une joueuse de l'équipe qui attaque.

6.2. Le ballon est alors remis en jeu par une joueuse de l'autre équipe (incluant la gardienne) à partir de la zone de but.

- 6.3. Les joueuses de l'équipe adverse doivent rester en dehors de la zone de réparation jusqu'à ce que le ballon ait quitté cette zone. Si le ballon n'est pas tiré à l'extérieur de la zone de réparation, le tir doit être repris.

## **7. COUP DE PIED DE COIN**

- 7.1. Un coup de pied de coin est effectué quand le ballon en entier traverse la ligne de but (excluant les parties entre les poteaux du but) au sol ou dans les airs et qu'il a été tiré par une joueuse de l'équipe qui défend.
- 7.2. Le ballon est alors tiré par une joueuse de l'équipe attaquante de la surface de coin (avec drapeau) la plus proche.
- 7.3. Les joueuses qui défendent ne peuvent approcher le ballon à moins de 10 verges lorsqu'il est remis en jeu via un coup de pied de coin.

## **8. HORS-JEU**

- 8.1. Une joueuse est hors-jeu si elle est plus proche de la ligne de but de l'équipe adverse que le ballon et que la dernière joueuse de l'équipe adverse incluant la gardienne.
- 8.2. Une joueuse ne peut être hors-jeu si elle est dans la zone du terrain de jeu appartenant à son équipe.

## **9. SÉCURITÉ & ESPRIT SPORTIF**

- 9.1. Le TACLE GLISSÉ est interdit. Ceci est considéré comme un jeu dangereux.
- 9.2. Si une gardienne a les deux mains sur le ballon, le ballon est hors-jeu. Une joueuse qui tente de tirer sur un ballon alors que la gardienne a les deux mains dessus recevra un carton jaune pour jeu dangereux.
- 9.3. Le comité disciplinaire se réserve le droit de revoir chaque cas de comportement antisportif séparément. La joueuse impliquée doit respecter la décision du comité.

## **10. UNIFORME**

- 10.1. Des souliers à crampons/pour le gazon synthétique & des protège-tibias sont obligatoires. Les crampons en métal sont interdits.

10.2. Les attelles orthopédiques doivent être entièrement couvertes pour éviter les blessures.

10.3. Les joueuses doivent porter des shorts noirs et des bas noirs. Les débardeurs et les cuissards ne sont pas autorisés.

10.4. Les gardiennes de but doivent porter un maillot de couleur différente du reste de l'équipe. Les gardiennes de but peuvent porter une casquette souple/flexible qui, selon l'arbitre, ne blessera pas les autres joueuses. Les gardiennes de but sont autorisées à porter un pantalon de gardienne de but. Aucune autre joueuse n'est autorisée à porter un pantalon long (sauf pour des raisons religieuses).

10.5. Les bijoux (colliers, bagues, bracelets, montres, boucles d'oreilles, etc.) doivent être enlevés avant le match.

10.6. Seules des lunettes de sport peuvent être portées pendant un match et, selon l'avis de l'arbitre, les lunettes de sport ne doivent pas causer de préjudice aux autres joueuses. Les lunettes en métal ou en verre sont interdites.

PWSL ne peut pas empêcher une joueuse enceinte de jouer. Cependant, la ligue **CONSEILLE FORTEMENT** aux femmes enceintes de **NE PAS JOUER** au soccer. PWSL n'assume aucune responsabilité pour toute blessure.